

Décision

Générale

colonial

Décision n° 264 accordant un congé de convalescence à Elmi Goulmd

n° 264

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vul'ordonnance organique du 1S septembre 1844, rendue applicable à la colonie par : décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant suppression des pelotons méharistes et rétablissant la milice indigène en Côte française des Somalis et les textes subséquents qui l'ont modifié: Sur proposition du Directeur du service de santé de la cote française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescence d'un mois est accordé au milicien de : 1re classe Elmi Gouled, mle 1986, de la 1er compagnie de milice, à Dikkil. Durant son congé, le milicien de 1re classe. Elmi Gouled, percevra sa solde dégagée de tous accessoires.

Art. 2.— La présente décision sera enregistrée. communiquée et publiée partout où besoin sera.

LIURETTE